

## Accueil Information Orientation

Vous recherchez un logement adapté à votre situation, différents services sont à votre disposition :

- [Les mairies](#)
- Les agglomérations d'[Angers](#), de [Cholet](#) et de [Saumur](#) proposent des lieux dédiés à l'aide à la recherche d'un logement.
- le site de l'[ADIL 49](#)

Il existe également deux d'accueil spécifique pour les jeunes :

- Sur Angers, le [Service Logement Jeunes \(SLJ\)](#)
- Pour le pays des vallées d'Anjou, les permanences de l'association habitat pour tous de Loir en Loire, 15 avenue Legoulz de la Boulaie 49150Baugé – téléphone : 02 41 89 23 35
- le site "[le logement des jeunes en Maine et Loire](#)"

## Offre de logement social

Vous avez des revenus modestes et vous recherchez un logement, retrouvez dans cette rubrique l'offre de logement social plus connu sous le nom de « logement HLM ».

[>> Accéder à la rubrique Offre de logement social](#)

## Offre d'hébergement spécifique

Vous recherchez un lieu d'hébergement temporaire adapté à votre situation.

[>> Accéder à la rubrique "Offre d'hébergement spécifique"](#)

## Accès au droit / droit au logement

Vous avez besoin d'information sur vos droits et devoirs dans le cadre de l'accès ou du maintien dans un logement.

[>> Accéder à la rubrique "Accès au droit / droit au logement"](#)

## Financer l'accès et le maintien au logement

Vous emménagez, vous rencontrez des difficultés dans le paiement de votre loyer ou charges, votre logement nécessite d'être adapté à votre handicap,...

[>> Accéder à la rubrique "Financer l'accès et le maintien au logement"](#)

## Accompagnement

Vous avez des difficultés à accéder à un logement adapté à votre situation ou à vous maintenir durablement dans votre logement du fait notamment de vos problèmes financiers, vous pouvez solliciter un accompagnement spécifique.

Prenez alors contact avec :

- Les travailleurs sociaux des [Maisons départementales des solidarités](#)
- Les CCAS de votre commune
- Pour les allocataires de la CAF : [les relais des travailleurs sociaux CAF](#)
- Pour les allocataires de la MSA : [les travailleurs sociaux MSA](#)
- Pour les locataires HLM, certains organismes disposent de conseillers.
- [Pour les salariés des entreprises du secteur privé non agricole \(10 salariés et plus\)](#)